



## Rapport de la Commission technique et de la Commission des finances sur les préavis 2/2019 et 3/2019.

### Préambule :

Monsieur le Président.  
Mesdames et messieurs les Conseillers,

Le mercredi 30 octobre, les commissions des finances et technique ont été convoquées pour l'étude des deux préavis qui nous sont présentés ce soir.

Etaient présents pour la commission technique, MM. Daniel Rochat, Nicolas Schlaeppli, Philippe Tesse, David Cornamusaz, Joey Dias, Pierre-André Ischi, Charles-Edouard Gavin, Alexandre Fontanaz, Robert Rottmeier et Bernard Martin.

Madame Laurence Larghi et Monsieur Bernard Morel étaient excusés.

Etaient présents pour la commission des finances, Mme Corinne Borgeaud, MM. Claude Moinat, André Borgeaud, Philippe Tesse, Robert Rottmeier et Jean-Daniel Reymond.

Madame Laurence Larghi, MM. Henri Pasche et Jean-Yves Thévoz, étaient excusés.

Ces deux commissions se sont réunies en présence du Comité de Direction, in corpore, MM. René Devantey, Président, Philippe Gerhard, René Nicolet ainsi que Monsieur Bernard Augsburger, secrétaire et caissier de notre association, que nous tenons à remercier pour l'excellente présentation des deux préavis et leur disponibilité pour les réponses apportées à nos différentes questions.

Il a été décidé, d'un commun accord, que la rédaction des deux rapports regroupe les deux commissions, comme cela s'est déjà fait par le passé.

En date du mercredi 6 novembre, elles se sont réunies pour l'élaboration desdits rapports.

### Préavis n° 2/2019

Ce préavis concerne la rénovation de la Station de pompage (STAP) du site de Venoge Parc consistant en l'installation d'un équipement électromécanique auquel sera adjoint un automate de surveillance. Diverses investigations effectuées en 2015 sur cette STAP, qui date du début des années 70, ont révélé qu'elle n'était plus conforme et la Direction Générale de l'environnement (DGE) nous préconise de mettre deux pompes de relevage, qui vont travailler en alternance pour garantir le transfert des eaux usées à la STEP de Penthaz. Cet équipement comprend deux nouvelles pompes en remplacement des deux pompes provisoires ainsi qu'une pompe de drainage complétée par une ventilation forcée.

La Maison Techfina SA, a été mandatée afin d'établir un devis pour ces travaux de transformation.

L'adjonction d'un système de contrôle à distance est nécessaire dans une STEP telle que la nôtre, permettant à nos opérateurs un suivi continu pour s'assurer du bon fonctionnement

de cette nouvelle installation. Cette sous-station de pompage sera la première à être équipée de ce système de télégestion. Nos autres STAP pourraient également y être reliées.

Il sera tout de même nécessaire d'aller vérifier la STAP sur place, l'automate de surveillance étant surtout là pour avertir en cas de panne.

Le financement de ces travaux, dont l'estimation se chiffre à un montant TTC de 132'537.- s'effectuera par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de notre association.

L'amortissement sur 30 ans, découle de la Loi sur les Communes.

Au vu de ce qui précède, les commissions vous proposent d'adopter les conclusions telles que présentées dans le préavis 2/2019.

Pour la commission technique : Laurence Larghi \_\_\_\_\_

Charles-Edouard Gavin \_\_\_\_\_

Nicolas Schlaeppli \_\_\_\_\_

Daniel RoCHAT \_\_\_\_\_

Pierre-André Ischi \_\_\_\_\_

Robert Rottmeier \_\_\_\_\_

David Cornamusaz \_\_\_\_\_

Bernard Martin \_\_\_\_\_

Philippe Tesse \_\_\_\_\_

Bernard Morel, rapporteur pour les 2 commissions  \_\_\_\_\_

Pour la commission des finances : Corinne Borgeaud \_\_\_\_\_

Laurence Larghi \_\_\_\_\_

André Borgeaud \_\_\_\_\_

Robert Rottmeier \_\_\_\_\_

Philippe Tesse \_\_\_\_\_